

Partenariat financier Caisse des Dépôts – BEI : la Caisse des Dépôts accorde aux collectivités ses premiers prêts à taux fixe sur ressource européenne

Paris, le 14 décembre 2015 – Quelques semaines après la signature du partenariat financier de 2 Md€ entre la Caisse des Dépôts et la Banque européenne d'investissement (BEI) le 29 octobre visant à déployer des financements européens au cœur des territoires, la Caisse des Dépôts a signé ses deux premiers contrats de prêts à taux fixe, sur ressource européenne.

Le premier contrat a été signé avec le Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVOM) du Charlet (Puy-de-Dôme) pour financer la création d'une station d'épuration intercommunale sur la commune de La Sauvetat. La Caisse des Dépôts apporte à ce projet un financement global de 500 000 €, qui s'inscrit dans l'enveloppe de prêt « croissance verte » de 5 Md€, dédiée au financement des projets du secteur public local dans le domaine de la transition écologique et énergétique. Le financement se décline en 2 volets : un volet à taux fixe de 1,75 % sur 25 ans, accordé grâce à la ligne de financement de 2 Md€ mise en place par la Caisse des Dépôts avec la BEI, et un complément sur fonds d'épargne d'un montant identique, accordé au taux du livret A + 0,75 %.

Le second contrat a été signé avec la collectivité de Bois-Colombes en Ile-de-France pour la réhabilitation et l'extension de l'école Saint-Exupéry. Ce prêt de 4 417 000 € s'inscrit dans le cadre d'une convention de financement pluriannuelle de 16,84 M€ signée entre la Caisse des Dépôts et la ville de Bois-Colombes, pour la période 2015-2018. L'extension et la réhabilitation de l'école Saint-Exupéry seront financées, pour moitié, sur ressource européenne, au taux de 1,59 % sur une durée de 20 ans, pour l'autre moitié dans le cadre de l'enveloppe de 20 Md€ de prêts sur fonds d'épargne mise à disposition du secteur public local par la Caisse des Dépôts pour le financement des projets structurants des territoires.

Le partenariat financier entre la Caisse des Dépôts et la BEI : 2 Md€ en faveur des collectivités locales et de la transition écologique et énergétique

Le partenariat financier conclu le 29 octobre permet d'améliorer les financements à long terme de la Caisse des Dépôts pour les investissements locaux, en offrant la possibilité de mobiliser des prêts à taux fixes avantageux pour les investissements inférieurs à 25 M€, en complément de ses prêts habituels de très long terme. La priorité accordée par la Caisse des Dépôts à la transition écologique et énergétique rend cette solution financière particulièrement avantageuse pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments, de réseaux d'eau et d'assainissement, de rénovation thermique des logements sociaux, et pour tout investissement visant à limiter les effets du changement climatique.

Cette action s'inscrit dans le partenariat entre les deux institutions, mis en place en juin 2013, pour relancer la croissance et l'emploi au cœur des territoires.

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe concentre son action sur quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme de la France : les transitions territoriale, écologique et énergétique, numérique et démographique. www.caissedesdepots.fr

Contacts presse

Groupe Caisse des Dépôts – Service presse : +33 1 58 50 40 00

56 rue de Lille 75007 Paris

 [@CaissedesDepots](https://twitter.com/CaissedesDepots)